

En 2007, l'Observatoire national de la délinquance a constaté quelque 58.000 infractions au droit de l'environnement, dont 12.000 environ concernent les nuisances sonores ou visuelles.

---



L'Observatoire national de la délinquance (OND) a publié dans son rapport annuel 2008 les statistiques des infractions au code de l'environnement commises en 2007. Récoltées par la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, les données font état de 57 858 infractions au droit de l'environnement. Les atteintes à la faune et à la flore représentent le plus grand nombre d'infractions (16 677) mais les nuisances sonores ou visuelles, avec 12 735 infractions, les suivent de près. Ce chiffre semble stable, puisque les données compilées par l'OND pour 2006 font état de 12 701 faits relevant de nuisances sonores ou visuelles. [La criminalité en France – Rapport de l'Observatoire national de la délinquance 2008](#)